

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: 11

Erratum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

David, de Ruderswyl, à Langnau, 2^{me} sous-lieutenant du bataillon n° 91 ; M. *Bracher*, Gottlieb, de Affoltern, à Langnau, 2^{me} sous-lieutenant du bataillon n° 91 ; M. *Schärer*, Johann, de Sumiswald, à Wasen, 2^{me} sous-lieutenant du bataillon n° 91.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé, le 14 avril : MM. *Savary*, Charles, à Payerne, lieutenant aide-major du bataillon R. C. n° 1 ; *Vautier*, Edouard à Montreux, lieutenant commis d'exercice. Le 18 avril : MM. *Bezencenet*, Edouard, à Aigle, médecin capitaine ; *Rochat*, Edouard, à Rolle, médecin d'escadron. Le 20 : MM. *Blondel*, Victor, à Crissier, capitaine du centre n° 1, bataillon R. C. n° 5 ; *Cavin*, Gaspard, à Montreux, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de gauche, bataillon R. C. n° 4. Le 26 : MM. *Veillon*, Auguste, à Bex, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de droite, bataillon R. C. n° 4 ; *Maget*, Samuel, à Lausanne, lieutenant des chasseurs de gauche, bataillon d'élite n° 26. Le 1^{er} mai : MM. *Moginier*, Jules, à Chesalles sur Moudon, capitaine du centre n° 2, bataillon R. C. n° 1 ; *Vidoudez*, François, à Lausanne, lieutenant du centre n° 2, bataillon R. C. n° 5. Le 7, M. *Bartré*, Marc-Auguste, à Aubonne, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de droite, bataillon d'élite n° 46. Le 11 : MM. *Ponnaz*, Jean-Louis, à Cully, lieutenant des chasseurs de droite, bataillon d'élite n° 45 ; *Vidoudez*, François, à Lausanne, lieutenant des chasseurs de gauche, bataillon R. C. n° 5 ; *Duboux*, Abram, à Cully, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de droite, bataillon R. C. n° 6 ; *Freudenreich*, Gustave, à Mounaz, lieutenant de la compagnie de dragons n° 7, élite. Le 12, M. *Thélin*, Adrien, à La Sarraz, 2^{me} sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers d'élite n° 75. Le 19 : MM. *Curchod*, Ferdinand, à Lausanne, lieutenant du centre n° 2, bataillon R. C. n° 5 ; *Léderrey*, Jaques-Edouard, à Cully, lieutenant du centre n° 1, bataillon R. C. n° 5 ; *De Loës*, Emile-Aimé, à St-Légier, lieutenant du centre n° 1, bataillon R. C. n° 3 ; *Vulliet*, Louis, à Crans, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de droite, bataillon R. F. n° 111 ; *Rolaz*, Louis, à Aubonne, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de droite, bataillon R. C. n° 7 ; *Perrier*, Jean, à Ollon, 2^e sous-lieutenant des chasseurs de droite, bataillon R. C. n° 3 ; *Hermenjat*, Jaques-Samuel, à Commugny, 2^e sous-lieutenant des chasseurs de gauche, bataillon R. C. n° 7 ; *Croisier*, Louis, à Morges, 2^e sous-lieutenant des chasseurs de gauche, bataillon R. C. n° 111 ; *Dutoit*, Daniel, à Payerne, 2^e sous-lieutenant du centre n° 1, bataillon R. C. n° 1 ; *Durieu*, Louis-Charles-Paul, à Vevey, 2^e sous-lieutenant des chasseurs de gauche, bataillon d'élite n° 10. Le 21, M. *Briod*, Jean-Samuel, à Moudon, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite n° 10. Le 29, M. *Blanc*, Louis, à Lausanne, 2^e sous-lieutenant du centre n° 3, bataillon d'élite n° 50.

Erratum.

Dans notre dernier numéro, page 225, au lieu de 56 à 58 heures lire 36 à 38.

AVIS.

MM. les porteurs des actions nos 70, 71, 72, 73, 99, 105, 106, 107, 108, 109, 111 et 112 de la Société de la Revue militaire suisse n'ayant pas encore perçu l'intérêt de ces actions pour l'exercice de 1866, sont invités à le faire sans retard, conformément aux avis publiés précédemment.
